

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 MARS 2017**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME
Olivier, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : PREVOST Guy, TRIOREAU Philippe.

POUVOIRS : PREVOST Guy donne pouvoir à LASNIER Henri.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 14 Mars 2016

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 27 février.

DELIBERATIONS

ELECTION D'UN ADJOINT

- Détermination du nombre de postes
- Election sans élection municipale complémentaire
- Indemnités de fonction

APPROBATION DE L'EXERCICE 2016

- Compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation du résultat

APPROBATION DE L'EXERCICE 2017

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote du budget principal
- Etat des subventions accordées
- Contributions obligatoires versées aux écoles sous contrat
- Subventions aux écoles
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Aménagements mairie-école – amortissement des frais d'étude
- ZAC des Coutures – Mise en œuvre de la concertation préalable
- Amendes de police

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 27 février. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELECTION D'UN ADJOINT– DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT - DELIBERATION NO 2017-09

En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Suite à la démission de Monsieur LASNIER Henri, du poste de troisième adjoint, le Conseil municipal décide de maintenir à quatre le nombre de postes d'adjoint.

ELECTION D'UN ADJOINT SANS ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES – DELIBERATION NO 2017-10

Suite à la démission de Monsieur LASNIER Henri qui occupait les fonctions de troisième adjoint, en charge de l'urbanisme, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Il est précisé à l'article L2121-1 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales) que les adjoints prennent rang selon l'ordre de présentation sur la liste. En conséquence, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De ce fait, c'est le poste de 4^{ème} adjoint qui devient vacant. Après un appel à candidature, Monsieur Georges GLEDEL se porte candidat. Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint au scrutin secret. Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés Monsieur Georges GLEDEL est proclamé adjoint au maire et installé immédiatement au poste de 4^{ème} adjoint.

INDEMNITES DE FONCTION SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT – DELIBERATION N° 2017-11

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-37 du 14/09/2015 fixant les indemnités de fonctions de maire et des adjoints ; il présente le nouveau décret n° 2017-85 paru au Journal Officiel le 27/01/2017 modifiant l'Indice Brut de référence porté à 1022 (et non plus 1015). Le Conseil municipal, unanime, décide de maintenir les taux actuels et d'attribuer au nouvel adjoint une indemnité de fonction au taux de 10% de l'indice brut 1022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016- DELIBERATIONS NO 2017-12

Le maire Y.GEORGE commente le compte de gestion établi par la Trésorerie de Blois Agglomération avec lequel le compte administratif se trouve en concordance. La section de Fonctionnement présente un excédent de 215 173.10€ et la section d'investissement un excédent de 52 834.37€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2016 - DELIBERATIONS NO 2017-13

Le maire Y.GEORGE commente le compte administratif avant de confier la présidence au doyen. Comme pour le compte de gestion, la section de Fonctionnement présente un excédent de 215 173.10€ et la section

d'investissement un excédent de 52 834.37€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Après que le maire ait quitté la salle, le Conseil municipal, unanime, procède à l'approbation du compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016- DELIBERATION NO 2017-14

Il est proposé de statuer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement s'élevant à 215 173.10€. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de 180 000€ en section d'investissement, dotation complémentaire au compte n° 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Le solde de 35 173.10€ est reporté au compte n° 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget 2017.

EXERCICE 2017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - DELIBERATION N° 2017-15

Après étude et discussion sur le niveau des taux, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour l'équilibre budgétaire, d'augmenter de 2% les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales pour l'année 2017 soit pour la Taxe d'habitation 14.10%, la Taxe foncière sur le Bâti 17.60% la Taxe foncière sur le Non Bâti 56.50%.

VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2017 - DELIBERATION N° 2017-16

Monsieur le maire, Y.GEORGE, présente le projet de budget 2017 et commente l'état de la dette en cours. Est approuvé, à l'unanimité des membres présents, le budget ainsi présenté :

Section de Fonctionnement : 543 207€ en dépenses et 673 207€ en recettes. Il ressort un autofinancement brut de 130 000€ passé en investissement par le virement prévisionnel (comptes 021 et 023– virement de section à section).

Section d'Investissement : Equilibrée en dépenses et recettes pour 1 811 373€ (y compris les Restes à Réaliser). Il est précisé que la section d'investissement est votée par opération sans vote formel.

ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES – EXERCICE 2017 - DELIBERATION N° 2017-17

Le Conseil municipal, unanime, adopte les subventions accordées aux associations pour un montant total de 2810€ ; somme inscrite au budget principal de l'année 2017 au compte n° 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

ECOLE VICTOR HUGO – CLASSE DECOUVERTE - DELIBERATION N° 2017-18

Le maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention formulée par la directrice de l'école Victor Hugo pour le séjour au Centre du Grand Liot (Loir et cher) prévu fin septembre-début octobre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, accepte de verser une participation de 50€ par élève sachant qu'ils seront une cinquantaine à partir.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES VERSEES AUX ECOLES SOUS CONTRAT – DELIBERATION NO 2017-19

Pour l'année 2017, la contribution obligatoire aux écoles sous contrat est votée pour la somme de 14 325€, attribuée à l'école du Sacré Cœur, ce qui représente une augmentation de 1.50% par rapport à l'année précédente. Les modalités de versement sont inchangées.

AMO AMENAGEMENTS MAIRIE-ECOLE – AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDE – DELIBERATION N°2017-20

Selon les normes comptables de la M14, la collectivité a l'obligation d'amortir les frais d'étude non suivis de réalisation. Suite à la consultation du 14 mars 2016 pour la maîtrise d'œuvre en vue des aménagements

et extension de la mairie et école, il a été versé aux deux architectes non retenus, une indemnité de 3 000€ à chacun. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'application de l'amortissement pour une durée de cinq, représentant une dotation annuelle de 1 200€ inscrite au budget 2017.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA REALISATION DE LA ZAC DES COUTURES – DELIBERATION N° 2017-21

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la ZAC des Coutures est situé à proximité du centre bourg et des équipements majeurs. Cet aménagement permet à la commune de mettre en œuvre sa politique de développement de l'habitat. Monsieur le Maire précise que la concession porte sur le périmètre approuvé le 17 juin 2011 pour une surface de 11h5 hectares. Le Conseil municipal a validé, le 14 juin 2015, la poursuite de ce projet et un traité de concession a été signé, le 6 février 2017, avec la société Nexity Foncier Conseil. L'aménageur est chargé de mener les études à l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la ZAC. La mise en œuvre de la concertation est nécessaire pour tenir la population informée de l'avancement du projet et de ses études. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le lancement de la concertation publique et charge le maire à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – DELIBERATION N° 2017-22

Les communes peuvent prétendre d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les sommes attribuées sont affectées en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Monsieur le Maire propose l'investissement de panneaux électroniques de signalisation sur la RD 2152 pour l'entrée et la sortie des écoles. L'investissement prévu est de 3 999.72€ TTC, somme inscrite au budget 2017. Le Conseil municipal, unanime, s'engage à investir si la subvention est accordée et autorise le maire à adresser au Conseil Départemental la demande de subvention au titre des amendes de police.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

P.L.U.I. – G. GLEDEL : Agglopolys organise, de mars à mai, des ateliers sur le P.L.U.I-HD pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires permettant de préserver le patrimoine et le paysage avec une bonne intégration des constructions dans l'enveloppe urbaine.

URBANISME – Réunion de concertation en mairie de Ménars le lundi 27 avril, de 16h à 19h, avec les services d'Agglopolys.

URBANISME – H.LASNIER – RAPPEL

Elaboration du P.L.U. Plan Local d'Urbanisme – du 25 février au 31 mars 2017 aux heures d'ouverture de la mairie. Réception du public par le commissaire enquêteur, Monsieur Azarian Patrick, les 25 février de 9h à 12h, 16 mars de 9h à 12h et 31 mars de 14h à 17h.

Délimitation du périmètre en application de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme relatif à la production d'énergies renouvelables – du 25 février au 31 mars 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- *Décision n° 2017-03 du 18 janvier 2017* portant sur le contrat de maintenance Delarchives –Adic Informatique.
- *Décision n° 2017-04 du 2 février 2017* portant sur la convention Profession Sport et Animation 41 pour un intervenant sportif.
- *Décision n° 2017-05 du 9 février 2017* portant sur l'attribution d'un logement social 7, rue Marigny.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	Absent excusé – Pouvoir à H.LASNIER
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	Absent excusé
OLESKOW Philippe		VIRLET François	